

## À l'attention des rédacteurs actualités

### L'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario est en cours; le commissaire fera une déclaration publique le 18 juin 2007

TORONTO, le 11 juin /CNW/ - Les avocats et le personnel de la Commission d'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario interrogent des témoins et examinent des centaines de documents en préparation pour les audiences publiques qui auront lieu vers la fin de l'année et la première déclaration publique du commissaire de la semaine prochaine. Le commissaire, l'honorable Stephen Goudge, présentera les grandes lignes de son mandat, à 10 h, le 18 juin 2007, à l'hôtel Metropolitan, au 108, rue Chestnut, à Toronto. Sa déclaration sera ouverte au public et aux médias.

Le mandat de la Commission est de procéder à un examen et à une évaluation systémiques et de faire rapport sur les politiques, les méthodes, les pratiques, les mécanismes de responsabilisation et de surveillance, les mesures de contrôle de la qualité et les aspects institutionnels de la médecine légale pédiatrique en Ontario de 1981 à 2001 en ce qui concerne son exercice et son rôle dans les enquêtes et dans les instances criminelles. Le commissaire formulera des recommandations visant à combler les lacunes du système et à rétablir et à rehausser la confiance du public envers la médecine légale pédiatrique en Ontario.

Le mandat de la Commission ne lui permet pas de faire rapport sur des cas individuels qui ont fait ou feront l'objet d'une enquête ou de poursuites pénales. Toutefois, dans les jours qui ont suivi son discours et en août, des membres de la Commission rencontreront en privé des particuliers et des familles touchés par la pratique de la médecine légale pédiatrique en Ontario entre 1981 et 2001.

« Il me sera très utile de m'entretenir avec les personnes qui sont directement touchées pour m'aider à comprendre l'impact que les lacunes systémiques ont sur la vie des gens, a expliqué le commissaire Goudge. Ces réunions se dérouleront en privé afin de ne pas porter atteinte aux instances juridiques en cours et de respecter la nature intime et personnelle des questions qui seront abordées. Ces rencontres ne feront pas partie du processus d'audience formel. »

Le commissaire Goudge a fait remarquer que la Commission n'avait pas le pouvoir de corriger des erreurs commises dans des cas précis ni d'octroyer des indemnités financières.

« Les informations que je retirerai des réunions me serviront de contexte pour mon travail, a-t-il ajouté. La Commission veut pouvoir garantir que plus personne n'aura jamais à endurer l'horreur d'être accusé d'infractions pénales, de voir sa famille disloquée ou d'être condamné à tort à cause de conclusions ou de preuves de pathologie erronées. »

Pour communiquer avec la Commission d'enquête en toute confidentialité, veuillez composer le 416 212-6878 ou envoyer un message électronique à : [contact@goudgeinquiry.ca](mailto:contact@goudgeinquiry.ca). Les bureaux de la Commission sont situés au 180, rue Dundas Ouest, Toronto ON M5G 1Z8.

Pour de plus amples renseignements sur l'enquête, veuillez visiter le site Web de la Commission d'enquête, à : [www.goudgeinquiry.ca](http://www.goudgeinquiry.ca)

Le décret établissant la Commission d'enquête est consultable à : <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/news/2007/20070425-pi-tr.asp>

La Commission d'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario a été établie par le gouvernement de l'Ontario, le 25 avril 2007, en vertu de la *Loi sur les enquêtes publiques*.

La Commission devrait remettre son rapport final et ses recommandations au procureur général au plus tard le 25 avril 2008.

Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une entrevue avec l'avocat de la Commission : Peter Rehak, 416 212-6877